

Nouveaux détenteurs et détentrices d'un titre de séjour : des trajectoires familiales et professionnelles contrastées

Élisabeth Algava et Marilyne Bèque*

Aujourd'hui, les migrations féminines prennent de plus en plus d'importance dans les circulations migratoires. Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour, les femmes sont nettement majoritaires (54 %). Les nouveaux migrants forment une population très hétérogène. Selon qu'ils vivent ou non en couple au moment de la migration puis de l'installation en France, les profils des hommes et des femmes migrants varient fortement. Les femmes viennent plus souvent rejoindre leur conjoint étranger installé en France, alors que les hommes sont plus souvent régularisés ou bénéficiaires de l'asile. Au moment de l'obtention du titre de séjour, les femmes ont une moins bonne maîtrise du français, ce qui contribue à expliquer leur insertion plus difficile sur le marché de l'emploi français. Au sein des couples, la décision de migrer est rarement prise unilatéralement même si les femmes en sont un peu moins souvent partie prenante. Par ailleurs, l'insertion professionnelle en France est un moment où l'assistance entre conjoints joue un rôle important. Les personnes célibataires et venues seules en France constituent une relative exception dans le flux des nouveaux migrants. Hommes et femmes dans cette situation se ressemblent nettement plus qu'hommes et femmes migrants en couple, qu'il s'agisse des motivations de leur venue ou de leurs caractéristiques personnelles.

En France comme dans le reste du monde, la proportion de femmes parmi les migrants a augmenté et leur visibilité s'est accrue : « Pendant longtemps et bien que les femmes n'étaient pas beaucoup moins représentées que de nos jours dans les flux migratoires mondiaux – elles constituaient 47 % des migrants en 1960 contre 49 % en 2000 – Zlotnik (2003) –, le genre fut ignoré, le neutre au masculin fut considéré comme suffisamment légitime pour représenter tous les migrants » (Catarino et Morokvasic, 2005). En France, la hausse de la proportion de femmes a été plus marquée, mais le constat est le même : les statistiques sur les flux migratoires ne distinguent que tardivement et de façon incomplète les migrants selon leur sexe, notamment pour les catégories où les stéréotypes de genre sont les plus prégnants : le réfugié serait un homme, les bénéficiaires du regroupement familial des « femmes avec enfants ». Il est donc difficile de mesurer l'évolution de la part des femmes au sein des flux de nouveaux migrants alors que, parmi l'ensemble des immigrés recensés en 2004-2005, la moitié sont des femmes, « majoritaires parmi les immigrés résidant en France depuis moins de trente ans, mais minoritaires parmi ceux qui sont arrivés depuis plus longtemps » (Borrel, 2006). Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour¹, sujets de cette étude (*encadré 1*), les femmes sont nettement majoritaires (54 %). Les caractéristiques des migrants sont très diversifiées, empêchant de dresser un portrait type du migrant, au masculin comme au féminin et démontrant ainsi le peu de pertinence des stéréotypes. Les conditions et modalités de migrations permettent cependant de déterminer les profils des hommes et des femmes migrants.

*Élisabeth Algava, Insee, cellule statistiques et études sur l'immigration ; Marilyne Bèque, Drees, sous-direction observation de la solidarité, bureau démographie et famille.

1. Les ressortissants de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse ne passent pas devant l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et sont donc exclus du champ de cette étude.

L'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France »

L'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » de la Drees est une enquête quantitative en deux vagues réalisée en face à face auprès d'un échantillon représentatif¹ de 6 280 migrants venant d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum, comme conjoints de Français, autres parents de Français, bénéficiaires du regroupement familial, réfugiés ou membres de leur famille, personnes régularisées du fait de liens personnels et familiaux en France ou travailleurs permanents. Cet ensemble, souvent désigné comme immigration à caractère permanent, représente pour l'année 2006 environ 120 000 personnes, soit la moitié des migrants qui obtiennent un titre de séjour. L'autre moitié est composée des visiteurs, travailleurs saisonniers et étudiants qui sont considérés comme des migrants temporaires. Enfin, certaines catégories de migrants ne sont pas étudiées ici, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile, des migrants irréguliers ou des ressortissants de l'Espace économique européen (l'ensemble des États membres de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

L'ensemble de ces migrants « permanents » sont passés par une plate-forme de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM), ce qui a permis de constituer une base d'échantillonnage. Leur point commun est qu'il leur a été proposé de signer un contrat d'accueil et d'intégration (CAI), dont la signature est devenue depuis obligatoire. Ce contrat

a pour objectif de faciliter l'accueil et l'insertion des migrants en leur proposant notamment des formations linguistiques (Bègue, 2007). La première vague a ainsi été réalisée entre septembre 2006 et janvier 2007 auprès des personnes qui ont obtenu leur premier titre entre juin et octobre 2006. La seconde vague a réinterrogé les mêmes personnes entre septembre et novembre 2007. Les entretiens ont été réalisés le cas échéant par des enquêteurs-interprètes dans les 13 langues étrangères les plus fréquentes. Ces langues permettent de couvrir 86 % des besoins de traduction. Les entretiens ont été effectués au plus tard deux mois après le passage sur les plates-formes ANAEM.

Cette enquête vise à mieux connaître les parcours, les différentes trajectoires (résidentielles, professionnelles, familiales) et le recours aux services sociaux des personnes qui viennent d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an qui ont vocation à s'installer durablement en France. Au-delà, elle interroge également sur la vision et les attentes que ces migrants ont de la France et comment ces éléments influent sur leurs trajectoires en France. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, comment il est modelé par les institutions et les catégories administratives auxquelles le migrant est confronté.

L'interrogation en deux vagues permet d'introduire une temporalité dans l'appréhension du processus d'intégration et de percevoir d'éventuels liens entre l'évolution du projet migratoire et les conditions de vie rencontrées au cours de la première année avec un titre de séjour.

1. Plus précisément, la population enquêtée est représentative de 91,5% des migrants éligibles au contrat d'accueil et d'intégration (CAI). En effet les départements où moins de 25 étrangers sont accueillis chaque mois ont été exclus du champ, ce qui représente moins de 5 % des migrants. D'autre part, 3,5% des migrants n'ont pu être interrogés car ils parlaient une langue trop rare, l'enquête étant réalisée dans 13 langues étrangères.

À nouveaux pays d'origine, nouvelles conditions d'arrivée

Du point de vue législatif (*encadré 2*), la majorité des titres de séjour délivrés en France aujourd'hui le sont au motif de la situation familiale, que l'immigré soit le conjoint d'un Français, bénéficie du regroupement familial ou ait des liens personnels et familiaux en France (*figure 1*). Une fraction minoritaire des migrants a obtenu le statut de réfugié ou a été

régularisée après un long séjour en France. Date d'arrivée en France² et motif de délivrance du titre de séjour sont cohérents (Bègue, 2007) et forment avec les modalités concrètes de la migration³ (avec qui ont-ils voyagé et pourquoi sont-ils partis ?) le contexte d'arrivée en France. Celui-ci est évidemment déterminant pour comprendre les conditions d'installation en France : la majorité des migrants sont venus rejoindre leur conjoint ou d'autres membres de leur famille, mais certains sont venus seuls comme c'est fréquemment le cas pour

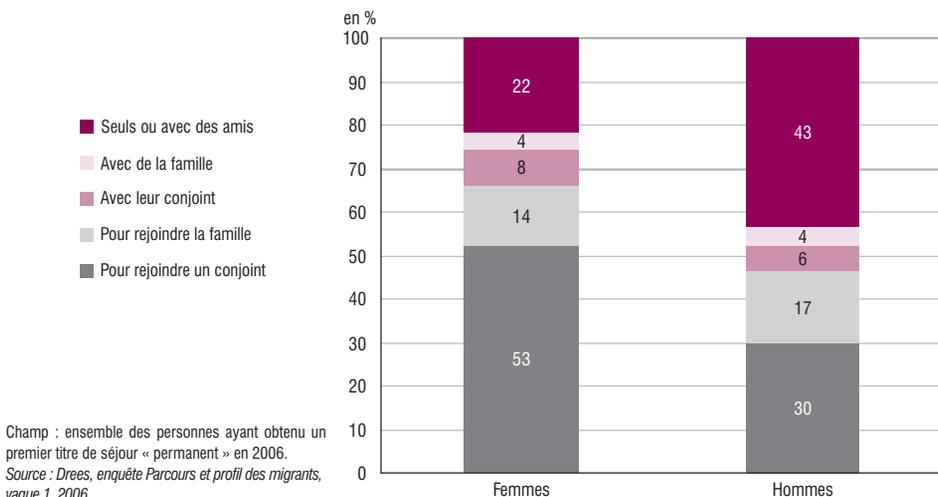
1. Répartition des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour selon le motif d'obtention

Type de titre	Femmes	Hommes
Conjoint de Français (carte temporaire le plus souvent, parfois de résident)	37	42
Conjoint d'étranger résidant en France (regroupement familial, plus rarement conjoint de réfugié...)	16	5
Enfant (regroupement familial, résidence en France avant 18 ans...)	4	6
Parent de Français (régularisations ou autres procédures)	12	11
Liens personnels et familiaux (régularisations)	22	19
Autre régularisé (résidence habituelle plus de 10 ou 15 ans en France)	1	3
Réfugié ou apatride	6	9
Autres	2	5
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

2. Conditions d'arrivée en France selon le sexe



Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

2. Parmi les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour, un tiers est arrivé en 2006, un tiers entre 2002 et 2005 et un tiers avant 2002.
 3. Pour synthétiser les modalités d'arrivée, compte tenu de la complexité des situations, nous avons choisi de retenir la réponse à deux questions : « pourquoi êtes-vous parti(e) de votre pays d'origine ? » puis pour ceux qui ne mettaient pas en avant de motif familial (pour accompagner ou rejoindre un conjoint ou un membre de la famille), « Avec qui avez-vous voyagé ? ». Ce mode opératoire permet de construire une information synthétique sur les conditions de la migration, qui révèle des différences importantes entre hommes et femmes. Ainsi, 53 % des femmes sont venues pour rejoindre ou accompagner un conjoint contre 30 % des hommes, tandis que 19 % des femmes et 43 % des hommes sont venus seuls ou avec des amis.

L'immigration à caractère permanent : les différents titres

Les enquêtés représentent les personnes qui viennent d'obtenir un premier titre de séjour d'au moins un an en France, en dehors des étudiants. Ils peuvent cependant être arrivés depuis longtemps en France : environ un tiers sont arrivés en 2006, un tiers entre 2002 et 2005 et un tiers avant 2002.

Comme ils ont obtenu leur titre de séjour au deuxième trimestre de 2006, ils ne sont pas concernés par les modifications introduites par la loi du 21 novembre 2007 relative à « la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile ». Les titres dont ils ont bénéficié peuvent être regroupés en cinq catégories principales¹ :

1. Les bénéficiaires d'un titre de « **conjoint de Français** » (41 %).

Ce sont les étrangers mariés avec un ressortissant de nationalité française. Le mariage a pu être célébré en France ou à l'étranger.

2. Les bénéficiaires du **regroupement familial** (11 %).

Cette procédure s'adresse à tous les conjoints et enfants mineurs résidant hors de France des étrangers vivant régulièrement en France depuis au moins un an. C'est l'étranger installé en France qui fait la demande. Il doit pouvoir justifier de ressources suffisantes et stables ainsi que d'un logement permettant d'accueillir sa famille. Les membres de la famille doivent absolument résider hors de France.

3. Les **réfugiés et leur famille** (8 %).

Le statut de réfugié est octroyé par l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) aux personnes exposées dans leur pays à des menaces graves émanant soit d'auteurs étatiques, et on parle alors d'asile conventionnel (convention de Genève), soit non étatiques, et il s'agit de la protection subsidiaire qui a remplacé l'asile territorial (un an). Les conjoints et enfants de réfugiés peuvent également solliciter un titre de séjour en France au motif de membre de famille de réfugiés, tout comme les apatrides et leur famille.

4. Les **personnes régularisées** peuvent l'être pour différents motifs (36 %) :

- résider habituellement depuis plus de 10 ans en France ;
- être né en France et y résider pendant 8 ans ;
- justifier de liens personnels et familiaux en France (parents d'enfants français, ou autres liens personnels et familiaux ...)

5. Autres titres (4 %) dont **salariés, les scientifiques et leurs familles**.

Depuis 2007, la carte « compétences et talents » a été mise en place. Les bénéficiaires de cette carte sont éligibles au CAI.

Il y a deux grands types de titres délivrés actuellement : les cartes de résident qui permettent de rester 10 ans en France et concernent les réfugiés et les conjoints de Français mariés depuis au moins deux ans ; les cartes dites temporaires qui permettent de rester un an sur le territoire français.

Année d'arrivée en France selon le motif d'obtention du premier titre de séjour

en %

Année d'arrivée en France	Conjoint de français	Regroupement familial	Réfugiés	Régularisation		Ensemble
				Résidence de plus de 10 ans en France	Liens personnels et familiaux	
1960-1998	2	14	5	74	17	11
1999-2001	11		9	22	43	21
2002-2003	11		23	4	23	16
2004-2005	19		50		14	17
2006	57	86	12		3	35
Total	100	100	100	100	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Note : il s'agit des dates d'arrivées déclarées, qui peuvent être parfois incohérentes par rapport au titre obtenu.

Par exemple le regroupement familial ne peut être le motif d'obtention d'un titre que si la personne vit à l'étranger, mais le bénéficiaire peut avoir déjà vécu auparavant en France et déclarer son premier séjour.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

1. Dans le fil du texte, nous avons privilégié le statut familial plutôt que les distinctions juridiques : ainsi les enfants d'immigrés sont regroupés qu'il s'agisse d'enfants de réfugiés ou de bénéficiaires du regroupement familial.

ceux qui ont obtenu l'asile ou ont été régularisés après une longue période de résidence en France (*figures 1 et 2*). Par ailleurs, il n'est pas rare que la vie familiale des migrants soit partagée entre le pays d'origine et la France : parmi les hommes comme parmi les femmes, un enquêté sur dix a des enfants de moins de 18 ans qui vivent à l'étranger et 4 % ont un époux à l'étranger.

Les contextes d'arrivée en France des hommes et des femmes sont assez contrastés. Les femmes sont nettement plus nombreuses que les hommes à obtenir un titre de séjour au motif que leur conjoint est un étranger résidant en France. Les hommes sont plus fréquemment régularisés au titre d'un séjour de longue durée en France ou comme bénéficiaires de l'asile ; ils sont aussi un peu plus souvent enfants d'un immigré ou arrivés enfants en France.

Les écarts entre hommes et femmes sont encore plus marqués si l'on s'intéresse uniquement aux modalités d'arrivée (*figure 2*). Les femmes sont plus représentées dans les catégories de titres où les personnes sont fréquemment arrivées en famille ou pour rejoindre un membre de leur famille. À statut identique, on note cependant aussi des différences importantes : 70 % des hommes réfugiés sont venus seuls et 14 % sont venus avec leur conjoint alors que 35 % des femmes réfugiées sont venues seules et 32 % avec un conjoint.

Plus l'origine correspond à une vague d'immigration récente, plus les femmes sont nombreuses et plus les profils masculins et féminins sont proches. Deux groupes de pays se distinguent : d'un côté les pays d'immigration récente comme l'Asie du Sud-Est et l'Afrique centrale, de l'autre les pays ayant une plus longue tradition d'immigration en France comme ceux du Maghreb et du Sahel occidental ainsi que la Turquie. Ainsi, les deux tiers des migrants en provenance du Sud-Est asiatique sont des femmes. Hommes comme femmes en provenance de cette zone sont le plus souvent venus seuls ou en couple, assez rarement pour rejoindre un conjoint ; ils ont obtenu leur titre de séjour par régularisation et surtout pour liens personnels et familiaux (43 %). Les femmes sont également plus nombreuses (68 %) au sein des migrations en provenance d'Europe de l'Est et de la CEI (Communauté des États indépendants, issue de l'éclatement de l'ex URSS), qui sont souvent familiales : 31 % sont venus avec leur conjoint, 10 % avec leur famille, même si c'est parmi ces migrants qu'on compte aussi le plus de réfugiés (24 %). Enfin, les femmes représentent 60 % des migrants d'Afrique centrale et du golfe de Guinée. Hommes et femmes de ces régions sont souvent venus seuls, rarement pour rejoindre un conjoint ; ils sont souvent réfugiés, ils ont parfois été régularisés comme parents d'enfants français. Le profil des personnes en provenance d'Amérique centrale et latine est à peu près le même. Au contraire, pour les ressortissants des pays ayant une tradition plus longue d'immigration en France, les flux sont aujourd'hui équilibrés entre hommes et femmes, à l'exception des hommes tunisiens qui constituent 63 % des migrants de ce pays. Cependant, les modalités d'arrivée des hommes et des femmes originaires de ces pays sont très différentes. Environ sept fois sur dix, les femmes en provenance du Maghreb, de Turquie ou du Sahel occidental sont venues rejoindre leur conjoint. Pour les femmes arrivées d'Algérie ou du Sahel occidental, le conjoint est le plus souvent français ; en revanche, près d'un tiers des femmes nées au Maroc, en Tunisie ou en Turquie ont rejoint un conjoint étranger vivant en France dans le cadre du regroupement familial.

Plus du tiers des hommes en provenance des pays du Maghreb sont arrivés seuls. Lorsqu'ils viennent rejoindre leur conjointe, cette dernière est le plus souvent française, surtout pour les Algériens et Tunisiens. Les hommes venus du Sahel occidental ou d'Asie méridionale sont pour leur part venus seuls et rarement pour rejoindre une conjointe ; ils sont particulièrement nombreux à obtenir une régularisation pour longue durée de résidence en France ou parce qu'ils ont un enfant français. Ils ont parfois le statut de réfugié.

Au moment où elles obtiennent leur premier titre de séjour, les nouvelles migrantes maîtrisent moins bien le français et ont un niveau de formation plus faible que les hommes

Au moment de l'obtention de leur premier titre de séjour, les femmes maîtrisent moins bien le français⁴ que les hommes : 41 % des femmes estiment ne pas très bien ou pas du tout parler le français, contre 27 % des hommes (*figure 3*). Cet écart s'explique par des différences de pays d'origine, d'ancienneté de résidence en France et de conditions d'arrivée : les femmes sont nettement majoritaires parmi les conjoints bénéficiaires du regroupement familial arrivés récemment en France.

Les niveaux de formation sont assez semblables entre hommes et femmes, avec un léger désavantage pour ces dernières (*figure 4*). Il est malaisé de réaliser une comparaison des niveaux de formation entre les nouveaux migrants et l'ensemble de la population, l'indicateur retenu étant spécifique à l'enquête. On peut noter que les niveaux sont très hétérogènes entre migrants : un sur cinq a fait des études supérieures, mais 30 % des femmes et 23 % des hommes n'ont pas dépassé l'école primaire ; 8 % des femmes et 3 % des hommes sont illettrés, n'ayant

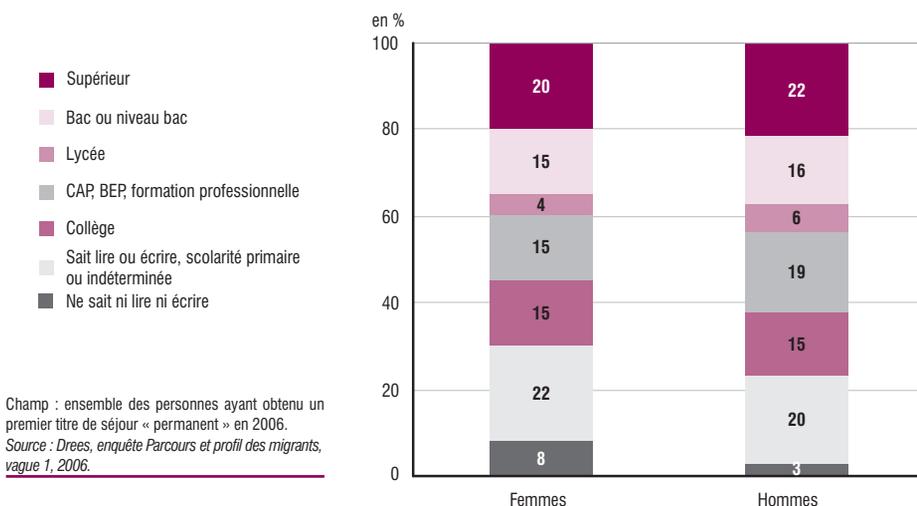
3. Auto-évaluation du niveau de français selon le sexe

	en %	
Pense parler le français	Femmes	Hommes
Peu ou pas du tout	18	10
Pas très bien	23	17
Plutôt bien	32	38
Très bien	22	30
Le français est sa langue maternelle	5	5
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, *enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

4. Niveau de scolarité selon le sexe



4. Plusieurs évaluations du niveau de français sont disponibles : celle réalisée au moment du passage sur les plates-formes de l'ANAEM, celle réalisée par les enquêteurs (si l'entretien s'est réalisé dans une langue étrangère) et enfin une auto-évaluation. Les trois sont tout à fait convergentes et expliquées par les mêmes critères. Nous avons donc privilégié l'auto-évaluation.

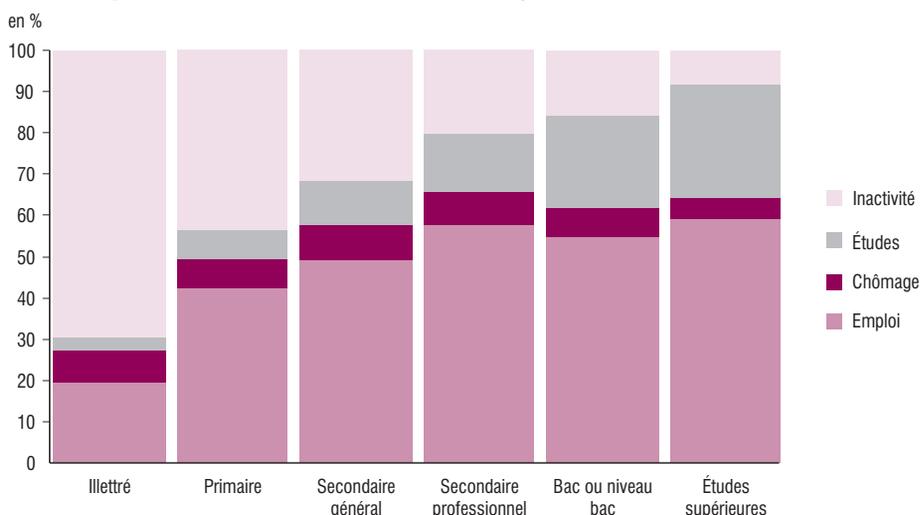
jamais fréquenté l'école et ne sachant ni lire ni écrire. Le pays d'origine est ici fortement déterminant, plus que les conditions d'arrivée : les personnes venues du Sahel occidental ont ainsi un faible niveau de formation, au contraire des personnes venues d'Europe (hors Union européenne) ou d'Amérique. Les hommes venus d'Afrique centrale et du golfe de Guinée ou d'Asie méridionale ont des niveaux de formation élevés, nettement plus que les femmes venues des mêmes régions. Enfin, de forts contrastes existent parmi les migrants venus du Maghreb : environ un tiers des hommes comme des femmes ont fait des études jusqu'au baccalauréat ou au-delà, mais une part non négligeable des femmes de ces trois pays sont illettrées (16 % des Marocaines, 11 % des Algériennes et 9 % des Tunisiennes), au contraire des hommes (environ 2 %). La maîtrise du français est très liée au niveau d'études : 48 % de ceux qui ont fait des études supérieures disent très bien parler le français, contre 17 % de ceux qui savent lire et écrire mais n'ont pas dépassé le primaire, et seulement 7 % de ceux qui ne savent ni lire ni écrire.

Une insertion professionnelle plus difficile pour les femmes

Parmi les migrants âgés de 20 à 59 ans lors de leur arrivée en France, 74 % des hommes et 50 % des femmes travaillaient à l'étranger l'année précédant leur venue. Mais tandis que chez les hommes, le taux d'emploi varie peu avec le niveau de formation, chez les femmes ce sont surtout les plus formées qui travaillent avant la migration (figure 5). De ce fait, lorsqu'elles se présentent sur le marché du travail français, les femmes les moins formées sont aussi celles ayant le moins d'expérience professionnelle.

Dans la mesure où 35 % des personnes enquêtées sont arrivées en 2006, soit l'année de l'enquête, il est logique de constater que les taux d'emploi des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont faibles⁵ (figure 6), alors même que la majorité d'entre eux sont en âge d'être actifs (pour les hommes comme pour les femmes, l'âge médian au moment de l'arrivée

5. Situation professionnelle des femmes avant la migration selon le niveau d'études



Champ : ensemble des femmes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

5. Pour une étude des facteurs d'entrée dans l'emploi, voir Bègue (2007). Nous ne décrivons ici que les principales différences entre hommes et femmes.

en France est de 26 ans et l'âge au moment de l'enquête de 30 ans). La probabilité d'occuper un emploi dépend en effet principalement de l'ancienneté d'arrivée en France : 26 % des femmes et 67 % des hommes qui viennent d'obtenir un titre de séjour à vocation permanente ont un emploi, mais seulement respectivement 11 % et 55 % de ceux arrivés en 2006.

Par ailleurs, à l'arrivée en France, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes migrants est bien supérieur à celui qui existe au sein des immigrés dans leur ensemble⁶, et à celui constaté avant l'arrivée en France. Si l'on ajoute que, pour les migrants, détenir un emploi n'a aucun lien avec le niveau d'études, ni pour les hommes, ni pour les femmes⁷, on comprend que pour ces dernières la migration soit très fréquemment associée à une transition de l'emploi vers le non-emploi : c'est le cas pour 36 % de celles arrivées en 2006, et même de 48 % de celles qui ont fait des études supérieures.

Ce renforcement des écarts d'emploi entre hommes et femmes à l'arrivée en France s'explique en premier lieu par des contraintes familiales : 27 % des femmes et 22 % des hommes vivent avec un enfant de moins de 3 ans (*figure 7*). Les femmes sont plus souvent seules avec des enfants que les hommes tandis que les hommes sont plus souvent soit enfant d'une famille, soit seuls dans leur logement ou avec des amis.

6. Activité des personnes de 20 à 59 ans selon le sexe

	en %	
	Femmes	Hommes
Emploi	26	67
dont : emploi à temps complet	13	57
emploi temps partiel long	7	7
emploi de moins de 20 heures	6	3
Pas d'emploi mais quelques heures d'appoint	1	0
Chômage	38	29
Études	3	1
Inactivité	32	3
Total	100	100

Champ : personnes de 20 à 59 ans ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

7. Répartition des femmes et des hommes dans les différentes configurations familiales

Type de famille	Âge du plus jeune enfant	en %	
		Hommes	Femmes
Couple avec enfant(s)	Moins de 3 ans	20	21
	Entre 3 et 17 ans	16	15
	18 ans ou plus	6	3
Famille monoparentale	Moins de 3 ans	7	1
	Entre 3 et 17 ans	4	1
	18 ans ou plus	4	7
Couple sans enfant		31	31
Sans conjoint ni enfants	Avec leur(s) parent(s)	6	9
	Autres	6	12
Ensemble		100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

6. D'après les enquêtes annuelles du recensement, début 2005, 69 % des hommes immigrés de 20 à 59 ans et 49 % des femmes ont un emploi (Borrel C., Perrin-Haynes J., à paraître en 2008).

7. En effet, le niveau d'études n'a pas d'impact significatif sur l'activité dans l'analyse « toutes choses égales par ailleurs » qui montre que les principaux déterminants de la situation professionnelle au moment de l'obtention du titre sont la maîtrise du français, l'ancienneté de présence en France et la situation familiale.

Or, le fait d'avoir un jeune enfant réduit davantage les chances de travailler des femmes que des hommes : 19 % des femmes ayant un enfant de moins de 3 ans ont un emploi, contre 28 % des autres femmes.

Les femmes migrantes inactives vivent leur situation comme transitoire : rares sont celles qui s'imaginent durablement femmes au foyer puisque les trois quarts se voient travailler d'ici un an ou plus. La seconde interrogation de l'enquête, réalisée fin 2007, permettra de voir si leur insertion sur le marché du travail a été conforme à leurs espérances. Cependant, F. Houseaux et C. Tavan (2005) notaient, pour des générations de migrantes précédant celles étudiées ici et avec une approche rétrospective, les mêmes écarts à l'arrivée et surtout leur persistance : « les écarts importants qui se créent entre immigrées et non-immigrées sur le fait d'avoir accédé à un emploi stable persistent dans le temps. Dix ans après leur entrée sur le marché du travail français, les immigrées arrivées en France après la fin de leurs études et sans expérience professionnelle ont encore deux fois moins souvent que les non-immigrées, ou même que les immigrées arrivées avant la fin de leurs études, accédé à un emploi ».

La proportion de femmes au chômage (sans emploi et qui en recherchent un) est très élevée chez les nouvelles migrantes, ainsi que celle des femmes à temps partiel qui recherchent un autre emploi (les trois quarts de celles qui travaillent moins de 20 heures, 58 % de celles qui travaillent entre 20 et 34 heures, un tiers des autres). L'absence d'emploi n'est donc pas généralement liée à un retrait volontaire du marché du travail mais plutôt à des difficultés à trouver du travail et au fait que ces femmes se voient proposer plus souvent des emplois courts, parfois peut-être au noir (17 % des femmes en emploi n'ont pas de contrat contre 7 % des hommes)⁸, ou quelques heures en appoint.

Les emplois occupés par les hommes comme par les femmes sont généralement des emplois d'ouvriers ou d'employés (86 %) et un tiers seulement avec un contrat à durée indéterminée. Leur rémunération est peu élevée, en particulier pour les femmes du fait du temps partiel : 27 % des femmes et 11 % des hommes perçoivent un salaire mensuel inférieur à 500 euros. Même à temps complet, les salaires sont très concentrés autour du Smic. Les secteurs d'activité où travaillent les nouveaux migrants sont à la fois très sexués et très concentrés : 33 % des hommes travaillent dans le secteur du bâtiment et 27 % dans le secteur des commerces, cafés, hôtels. Les femmes sont quant à elles 40 % à travailler dans le secteur des commerces, cafés, hôtels, 26 % sont employées chez des particuliers (contre 1 % des hommes) et 12 % dans les secteurs de l'éducation ou de la santé, contre 5 % des hommes. Les caractéristiques individuelles, notamment le niveau de formation, ne permettent pas d'échapper à ces « emplois de migrants » : les deux tiers de ceux qui ont fait des études supérieures, hommes comme femmes, occupent des emplois d'ouvriers ou d'employés. Pourtant, les trois quarts d'entre eux se déclarent tout à fait ou plutôt satisfaits de leur emploi, même si 45 % en cherchent un autre (38 % parmi ceux qui travaillent à temps complet). Les motifs d'insatisfaction les plus fréquents pour ceux qui ont un emploi sont le métier lui-même, cité par 12 %, et un salaire insuffisant, cité par 15 % des femmes et 10 % des hommes en emploi.

Deux moments clés des relations au sein du couple : décider de migrer et s'insérer sur le marché du travail

Deux thèmes permettent dans l'enquête d'aborder les rapports entre homme et femme au sein des couples dont un des deux membres vient d'obtenir un titre de séjour : la décision de migrer d'une part, l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi d'autre part.

8. On demandait à la personne de préciser si elle avait un CDD, un CDI, si elle était stagiaire, apprentie, intérimaire ou si elle n'avait pas de contrat. Il est possible que, outre les personnes travaillant au noir, des personnes vacataires ou rémunérées par des chèques emploi-service aient considéré qu'elles n'avaient pas de contrat.

Un projet migratoire le plus souvent élaboré en couple ... surtout aux dires des femmes

Rygiel (2007) souligne que la décision de migrer au sein d'un couple peut provenir « de négociations contextualisées et éventuellement conflictuelles entre des agents dont les positions sont pour partie structurées par le genre et l'âge ». Dans l'enquête, ce thème est abordé de façon subjective et rétrospective à partir de la question : « Qui a décidé de venir en France ? – Vous même ; – Vous et votre conjoint ; – Votre conjoint ; – Vos parents ; – Autres... ». Cette question constitue un indicateur parmi d'autres de la construction du projet migratoire et de la participation plus ou moins active du migrant à ce projet.

57 % des femmes et 40 % des hommes interrogés étaient en couple avant de quitter leur pays d'origine et sont toujours en couple actuellement ; à quoi s'ajoutent 4 % des hommes comme des femmes dont le mariage est antérieur à la migration mais dont le conjoint vit à l'étranger (figure 8) ; un peu plus de la moitié de ces couples avaient déjà un enfant. Pour ces personnes en couple, la décision de migrer a le plus souvent été conjointe, même si des différences liées au genre apparaissent : les femmes sont 64 % à attribuer cette décision au couple, alors que les hommes ne sont que 58 % dans ce cas (figure 9). Les personnes ayant laissé leur conjoint dans leur pays d'origine sont les plus nombreuses à avoir décidé seules de partir. Les femmes rejoignant un conjoint français ont plus souvent décidé elles-mêmes (26 %) que les femmes rejoignant un conjoint étranger (18 %). Rares sont ceux ou celles qui disent que la décision a été prise uniquement par leur conjoint (une sur huit), mais cela est plus fréquent pour les femmes qui rejoignent un conjoint (16 % de celles qui rejoignent un conjoint étranger, 9 % lorsqu'il est français) que lorsque les deux membres du couple migrent en même temps.

8. Vie de couple avant et après la migration selon le sexe

	en %	
	Femmes	Hommes
Vit avec un conjoint et l'union est postérieure à la migration, dont :	16	30
– conjoint immigré	10	13
– conjoint non immigré	6	17
Vit avec un conjoint et l'union est antérieure à la migration, dont :	57	40
– conjoint non immigré	18	17
– conjoint immigré, arrivé avant l'enquête	30	14
– conjoint immigré, arrivé après ou en même temps que l'enquête	9	9
Vit sans conjoint mais marié avec un conjoint vivant à l'étranger	4	4
Vit sans conjoint et non marié	23	26
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

9. La prise de la décision de migrer selon le sexe

	en %	
Qui a décidé de venir en France ?	Femmes	Hommes
Vous-même	21	33
Vous et votre conjoint	64	58
Votre conjoint	12	6
Vos parents	1	1
Autres	1	2
Total	100	100

Champ : ensemble des personnes dont l'union actuelle a débuté avant la migration.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants*, vague 1, 2006.

Les migrants originaires du Maghreb sont les plus nombreux à décrire la décision comme commune. C'est parmi les personnes dont l'origine correspond aux flux migratoires les plus récents que la décision est le plus souvent individuelle : un tiers des femmes originaires d'Afrique centrale sont dans ce cas. La proportion est voisine pour les femmes venues de la CEI ou du Sud-Est asiatique. Pour les hommes, ceux venant d'Afrique centrale, d'Amérique ou du Maroc déclarent davantage avoir pris eux-mêmes la décision. Les femmes originaires du Sahel occidental sont les plus nombreuses (35 %) à déclarer que leur conjoint a pris seul la décision de migrer.

Outre l'origine géographique, d'autres facteurs⁹, indicateurs d'un capital culturel et d'une capacité d'autonomie plus ou moins importants, influent sur l'implication des femmes dans le projet migratoire. Leur influence sur la façon dont les hommes décrivent la prise de décision est en revanche très faible. Les femmes qui ont une bonne maîtrise du français, un niveau d'études élevé ou qui ont travaillé dans leur pays d'origine déclarent ainsi plus souvent avoir décidé seules de partir. Au contraire, les femmes dont le niveau d'éducation est faible, déclarent plus souvent que leur conjoint a décidé de façon unilatérale : c'est par exemple le cas d'un quart des femmes qui ne savent ni lire ni écrire, contre 11 % des autres.

La présence d'un enfant avant la migration a peu d'impact sur le fait de décider seul(e) ou avec son conjoint, même si les femmes ayant des enfants imputent un peu plus souvent la décision de la migration au conjoint seul (15 % d'entre elles).

Les motivations du départ du pays d'origine sont fortement liées à la prise de décision. Les hommes en couple sont plus nombreux que les femmes à venir en France pour trouver un travail ou échapper à l'insécurité (figure 10). Ceux venus pour ces raisons ont plus fréquemment pris leur décision seuls surtout lorsque ce sont des femmes.

Pour la majorité cependant, le projet migratoire est motivé par des raisons familiales (pour accompagner ou rejoindre son conjoint, parce qu'il y avait dans leur pays d'origine peu de possibilités de formation, peu d'avenir pour eux ou leur(s) enfant(s)). Il se décide alors généralement à deux : 67 % des femmes et 62 % des hommes venus en France pour accompagner ou rejoindre leur conjoint déclarent avoir pris cette décision ensemble tout comme 72 % des femmes et 68 % des hommes qui disent être venus en France parce qu'il y avait dans leur pays d'origine « peu de possibilités de formation, peu d'avenir pour eux ou leur(s) enfant(s) » (motivation souvent citée par les personnes ayant des enfants).

Alors que la décision de migrer laisse transparaître une inégalité entre hommes et femmes au sein des couples, les migrants déclarent dans leur très grande majorité qu'ils prendront de façon commune la décision de rester en France ou d'aller dans un autre pays (85 %) et ce quelle que soit la façon dont la décision de partir du pays d'origine a été prise auparavant.

10. Motivations de la décision de migrer parmi les personnes en couple selon leur sexe

Pour quelles raisons êtes-vous parti(e) de votre pays d'origine ? Plusieurs réponses possibles	en %	
	Femmes	Hommes
Accompagner, rejoindre le conjoint	79	61
Accompagner, rejoindre d'autres personnes de la famille	5	10
Études, formations	3	4
Travail	11	25
Échapper à l'insécurité	11	18
Peu de possibilités de formation pour les enfants	10	18

Champ : ensemble des personnes dont l'union actuelle a débuté avant la migration.

Source : Drees, enquête Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006.

9. Des modèles logistiques ont été réalisés pour contrôler les effets de structure, en introduisant comme variables explicatives à la fois les caractéristiques socio-démographiques du migrant, le type de titre de séjour détenu et des variables indicatrices du capital culturel et social comme la maîtrise du français, l'activité antérieure à la migration et le niveau

Partage de l'activité au sein des couples et assistance entre conjoints

Analyser le partage de l'activité au sein des couples dont l'un des deux membres au moins est nouveau détenteur d'un titre de séjour permet de mettre en évidence un éventuel rôle de transmission de savoirs et d'expériences du conjoint non immigré ou arrivé en France depuis longtemps. On se limite ici aux personnes qui partagent leur logement avec un conjoint au moment de l'enquête, que l'union soit ou non antérieure à la migration : c'est le cas de 73 % des femmes et 70 % des hommes enquêtés.

Les hommes migrants qui ont un conjoint ont plus souvent un emploi que ceux qui n'en ont pas (66 % contre 55 %). Cependant, 16 % d'entre eux sont sans emploi alors que leur conjointe travaille, et même 19 % d'entre eux lorsque celle-ci est née en France ou arrivée avant eux.

Quant aux femmes migrantes qui vivent en couple, elles sont un peu moins souvent en emploi que les autres (respectivement 23 % contre 26 %) et les deux tiers vivent dans un couple où seul leur conjoint travaille. Cette différence d'activité est cependant liée à d'autres caractéristiques : les femmes en couple ont plus souvent de jeunes enfants et sont en moyenne plus récemment arrivées. Une fois les autres caractéristiques familiales prises en compte, la vie de couple n'a pas d'influence déterminante. Seulement 1 % des femmes inactives mettent d'ailleurs en avant une opposition de leur entourage pour expliquer leur non-recherche d'emploi¹⁰.

Au contraire, le fait d'avoir un(e) conjoint(e) en emploi augmente la probabilité d'avoir soi-même un emploi, et ce notamment pour les hommes. Cela peut s'expliquer par des formes d'endogamie sociale et culturelle qui font que les deux conjoints ont en commun des atouts ou des handicaps à leur insertion professionnelle (origine sociale et géographique, niveau de formation et ancienneté en France lorsque la migration est conjointe) mais aussi par le rôle d'appui du conjoint dont plusieurs formes transparaissent dans l'enquête.

L'assistance entre conjoints dans l'insertion professionnelle est de rigueur et va de « l'inséré(e) » vers le ou la moins « inséré(e) »

Une première forme d'assistance entre conjoints est le travail en commun, globalement assez rare puisque 9 % des femmes en emploi travaillent avec leur conjoint et 4 % des hommes, mais beaucoup plus fréquente parmi les migrants dont le conjoint est aussi un immigré arrivé en même temps ou après eux et en emploi (21 % des femmes et 16 % des hommes)¹¹. Il s'agit d'emplois indépendants ou, cas le plus fréquent, d'emplois salariés dans des entreprises privées, un des conjoints ayant pu recommander l'autre.

Une seconde forme d'assistance est l'aide dans la recherche d'emploi. 95 % des hommes qui se déclarent chômeurs et 78 % des femmes qui se déclarent chômeuses vivant en couple ont fait des démarches pour trouver un emploi, l'absence de démarche active de recherche s'expliquant dans la majeure partie des cas par le délai dans l'obtention du titre définitif ou une grossesse en cours. Parmi eux, la forme d'aide la plus fréquemment citée est celle de l'ANPE (61 %) mais la seconde est celle du conjoint (45 %) alors que la famille et les amis sont cités par respectivement 13 et 14 %. L'aide du conjoint est notamment importante lorsque le niveau de français est peu élevé ou lorsque l'arrivée en France est récente, signes d'une insertion professionnelle potentiellement plus difficile, ainsi que lorsque le conjoint est arrivé avant l'enquêté, en emploi, et donc mieux inséré. Par contre, si 47 % des femmes et 41 % des hommes

10. Ce qui pour une partie des femmes révèle sans doute aussi l'intégration d'une norme de valorisation de l'égalité entre hommes et femmes.

11. Dans la mesure où l'enquêté est lui-même nouveau détenteur d'un titre de séjour, il est rare que son conjoint soit arrivé beaucoup plus récemment que lui. Notamment, il n'a pas pu venir au titre du regroupement familial, la procédure excédant largement les quatre mois passés entre l'obtention du titre et l'enquête.

bénéficient de cette aide, le sexe n'a pas d'impact une fois contrôlées les autres variables, ni le niveau de formation ou le pays d'origine.

Le constat est identique pour les personnes actuellement salariées du privé, pour lesquelles les modalités de recherche de l'emploi occupé sont détaillées. L'appui des conjoints est de moindre ampleur (24 % des femmes et 20 % des hommes). Mais il est plus fréquent lorsque le conjoint est né en France et a un emploi (38 % des femmes, 30 % des hommes). Au contraire, ceux dont le conjoint est immigré et arrivé en même temps qu'eux (ou après) ont reçu moins d'aide, mais travaillent très fréquemment avec leur conjoint lorsque celui a un emploi. Le rôle d'appui dans l'insertion professionnelle des conjoint(e)s non immigré(e)s ou immigré(e)s arrivé(e)s depuis plus longtemps est donc manifeste.

Venir seul(e) en France

Les personnes célibataires au moment de la migration et venues seules en France constituent une situation minoritaire dans un contexte où les migrations familiales sont les plus nombreuses : elles représentent 35 % des hommes et 18 % des femmes enquêtés. Les motivations de la venue en France ou les caractéristiques des hommes et femmes dans cette situation sont plus proches que celles des hommes et femmes migrants en couple.

N'ayant ni accompagné ni rejoint un conjoint ou leurs parents, leurs projets et motivations sont peu différenciés selon le sexe ou le niveau d'étude. Les objectifs avancés sont avant tout d'échapper à l'insécurité (un tiers d'entre eux), de trouver un travail (un tiers également) ou encore d'avoir de meilleures possibilités de formations, d'avenir pour eux ou leurs enfants (un sur cinq).

38 % des femmes venues seules sont originaires d'Afrique centrale et 12 % d'Asie du Sud-Est. Les origines des hommes sont plus diversifiées : 21 % viennent d'Afrique centrale, 13 % du Sahel occidental et 20 % d'Algérie¹². Ces migrants venus seuls étaient le plus souvent de jeunes urbains juste avant leur arrivée en France, arrivée relativement plus ancienne (avant 2001 pour près de la moitié des hommes comme des femmes). Ils ne sont pas davantage diplômés mais ont un meilleur niveau de français : 75 % des femmes et 82 % des hommes parlent bien ou très bien le français, ce qui a d'ailleurs motivé la moitié d'entre eux à venir en France.

Les femmes venues seules étaient plus souvent actives (52 %) dans leur pays d'origine que les autres migrantes (40 %), alors que pour les hommes le contraire est observé (52 % contre 67 % des autres).

Parmi ces migrants, rares sont ceux qui ne connaissaient personne en France à leur arrivée et les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas (respectivement 26 % et 12 %). C'est d'ailleurs souvent une des raisons pour lesquelles ils ont choisi de venir en France. Après quelques années passées en France, ils y ont tissé des liens comme le montre le motif du titre de séjour qui leur a été accordé en 2006 : les hommes sont surtout des conjoints de français (34 %), les femmes des parents d'enfants français (36 %).

Leurs situations familiales reflètent en partie la nature de leur titre et les liens qu'ils ont pu développer depuis leur arrivée : 63 % des hommes et 48 % des femmes vivent aujourd'hui en couple, 40 % des femmes et 13 % des hommes en famille monoparentale. Enfin, 30 % des femmes et 13 % des hommes ont de plus des enfants qui vivent à l'étranger, la plupart du temps de moins de 18 ans. Dans ce cas, les envois d'argent au pays d'origine sont assez fréquents pour les hommes comme pour les femmes et ce indépendamment de la situation matrimoniale en France (*figure 11*).

12. Cependant, les hommes algériens représentent 23 % de l'ensemble des migrants, ils n'ont donc pas plus tendance que les autres à venir seuls.

11. Envoi d'argent à la famille à l'étranger selon que la personne a des enfants de moins de 18 ans qui vivent à l'étranger ou non

	Ensemble des femmes	Femmes venues seules	Ensemble des hommes	Hommes venus seuls
Aucun enfant de moins de 18 ans	15	25	21	30
Un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans	48	43	58	60
Ensemble	18	30	25	34

Champ : ensemble des personnes ayant obtenu un premier titre de séjour « permanent » en 2006.

Source : Drees, enquête *Parcours et profil des migrants, vague 1, 2006*.

Cependant en dépit de l'ancienneté de leur arrivée en France, des relations nouées en France et d'une expérience professionnelle dans le pays d'origine similaire à celle des hommes, l'insertion des femmes venues seules en France sur le marché du travail français semble difficile : 38 % sont en emploi et 46 % sont au chômage alors que leurs homologues masculins sont à 75 % en emploi, le reste au chômage. Si 44 % ont un enfant de moins de 3 ans à charge en France, très peu sont pourtant inactives (11 %). Leur difficulté à trouver un emploi renvoie peut-être pour partie à des phénomènes de double discrimination.

Les situations des migrants venus seuls en France sont très peu différenciées selon le sexe, les femmes ayant des profils plus atypiques que celles en couple et se rapprochant des hommes dans la même situation. Cependant, leurs difficultés à l'arrivée en France, notamment sur le marché du travail, rendent leur recherche d'autonomie plus compliquée que pour les hommes. ■

Pour en savoir plus

Bègue M., « Qui sont les nouveaux bénéficiaires d'un titre de séjour en France ? », *Études et Résultats* n° 612, Drees, décembre 2007.

Borrel C., « Enquêtes annuelles de recensement 2004-2005, Près de 5 millions d'immigrés à la mi-2004 », *Insee Première* n° 1098, août 2006.

Borrel C., Perrin-Haynes J., « L'activité des immigrés », *Insee Première*, à paraître en 2008.

Catarino C., Morokvasic M., Introduction au numéro spécial « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales*, 2005 (21) 1, p. 7-27.

Houseaux F., Tavan C., « Quels liens aujourd'hui entre l'emploi et l'intégration pour les populations issues de l'immigration ? », *Revue Économique*, vol 56, n° 2, mars 2005.

Régnard C., « Immigration et présence étrangère en France en 2005 », Rapport annuel de la DPM, *La documentation française*, Paris, 2007.

Rouilleau-Berger L., « Nouvelles migrations chinoises et travail en Europe », *Presses universitaires du Mirail*, Toulouse, 2007.

Rygiel P., Lillon N., *Rapports sociaux de sexe et immigration. Mondes atlantiques XIX - XX^e siècles*, Paris, Publibook Université, 2007.